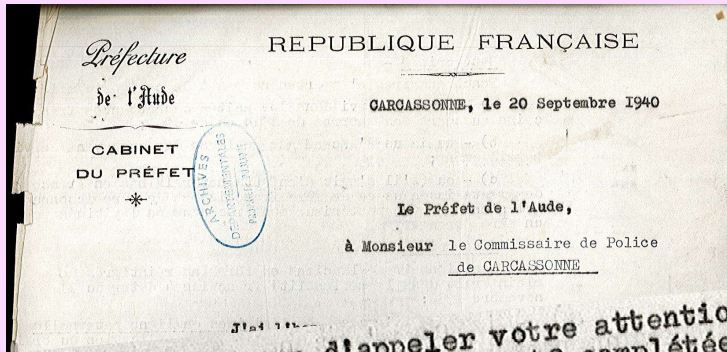


Un fonctionnaire

Restrictions d'accès aux postes de fonctionnaires



J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions de la loi du 17 Juillet 1940 complétée par la loi du 14 Août 1940, qui exige de tous les fonctionnaires agents et employés de l'Etat, des départements, communes et établissements publics, la qualité de français à titre original.

3- des descendants en ligne directe de ceux qui ont servi dans les conditions précisées au paragraphe 2.

4- des personnes réintégrées de plein droit dans la nationalité française à dater du II Novembre 1918, lorsque elles descendent d'un ascendant ayant perdu cette nationalité par application du traité franco-allemand du 10 Mai 1871, ou qu'elles sont nées en Alsace Lorraine avant le II Novembre 1918, sans parents connus, si, dans ce cas, des personnes qui auraient eu droit à cette réintégration si elles n'avaient déjà acquis ou revendiqué la nationalité française antérieurement au II Novembre 1918.

5°- des enfants naturels nés en France, de parents non dénommés, ou demere française et de père inconnu, à condition toutefois qu'ils n'aient pas été postérieurement reconnus ou légitimés par un père étranger.

6°- Des dispenses peuvent, dans des cas exceptionnels, être accordées par décret rendu sur avis conforme et motivé de la section compétente du Conseil d'Etat.

Pour assurer une exécution stricte des dispositions de cette loi, M. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, me demande de faire souscrire à tous les fonctionnaires de la Sûreté Nationale, une déclaration faite sur l'honneur.

Catégorie A -

Fonctionnaires possédant la nationalité française à titre originaire comme étant nés de père français.

Application de la Loi du 17 juillet 1940

— : — : — : — : —

M. Soussigne Dicaire Louis Joseph Sylvain
Agent de Police demeurant Rte de Berriac 79
à Carcassonne, déclare sur l'honneur
appartenir à la Catégorie H.

Carcassonne le 26 septembre 1940
1^{er} Agent
Dicaire

ARCHIVES
DEPARTEMENTALES
ENVOI DÉPOSÉ

MAIRIE DE POLICE
CARCASSONNE

108 W 15 : Agents des administrations publiques. - Enquête pour identifier les agents ne possédant pas la nationalité française à titre originaire

Surveillance politique

DÉPARTEMENT
 DE L'AUDE
 ARRONDISSEMENT
 DE LIMOUX
 MAIRIE
 D'ESCOULOUBRE
 N°
 OBJET

RÉPUBLIQUE
 FRANÇAISE
 LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Le 23 avril 1942
 Archives
 DÉPARTEMENTALES
 1938

Arrêté
 Nous Maire de la Commune d'Escouloubre
 Vu l'arrêté en date du 5 Mai 1938
 nommant M. Anriot Antoine garde
 champêtre de la commune d'Escouloubre
 Vu les lois des 17 juillet et 30 octobre 1940
 Considérant, d'après le rapport de Monsieur
 le Commandant de Gendarmerie de
 l'Aude, en date du 28 novembre 1941, que
 Monsieur Anriot s'est pas montré dans
 l'exercice de ses fonctions un zèle suffisant
 et que notamment les services de la gendarmerie
 se sont plaints de ce qu'il s'est montré
 incapable de renseigner les gendarmes
 en ce qui concerne la police judiciaire
 Article 1^{er} M. Anriot est relevé de ses fonctions de
 garde champêtre d'Escouloubre.
 Article 2 L'application du présent arrêté sera
 adressée à Monsieur le Préfet de l'Aude
 Fait à Escouloubre le 2 Avril 1942
 VU ET APPROUVE
 Carcassonne, le 23 avril 1942
 Le Préfet,

108 W22 : relève de ses fonctions du garde champêtre d'Escouloubre, Antoine Anriot

DÉPARTEMENT
 DE L'AUDE
 SOUS-PREFECTURE
 de
 LIMOUX
 (Aude)
 CABINET
 -:-:-

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Limoux, le 15 Février 1941.
 Archives de l'Aude
 18 FEV. 1941
 de L'AUDE

Le Sous-Préfet de LIMOUX
 à Monsieur le Préfet de l'AUDE

Me référant à votre lettre du 16
 Décembre 1940, soulignant la nécessité d'exercer un contrôle sé-
 vère du loyalisme des instituteurs, j'ai l'honneur de vous faire
 connaître que la proposition de déplacement sur la pen-
 sée de servir de l'instituteur GUILHEM, précédemment en fonctions
 à RENNES-le-CHATEAU, et maintenant en service à ANTUGNAC.

Celui-ci a été un militant communiste bien connu dans
 l'arrondissement. D'après Mr. l'Inspecteur Primaire, il avait ima-
 giné de monter une bibliothèque composée d'ouvrages écrits unique-
 ment par des auteurs socialistes ou communistes. Il avait mis ces
 ouvrages à la disposition de ses élèves, et de la population. C'
 tion suffisante, et j'estime que l'autorité académique a été,
 dans cette circonstance, bien faible à son égard.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander de vou-
 loir bien éloigner l'instituteur GUILHEM de ce canton de COUZA,
 où se trouvent déjà rassemblés plusieurs hommes absolument néfas-
 tes, qui sont tous, par leur passé, inaptes à participer au re-
 dressement national.

L'instituteur GUILHEM, âgé de 29 ans, est célibataire.
 Il n'y a donc pas de situation de famille à envisager en vue de
 son déplacement.

Le Sous-Préfet,
 Bonde

108 W 29 : proposition de déplacement de l'instituteur d'Antugnac, Guilhem, militant communiste

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'AUDE

EP.123

CABINET
DU
PREFET

LE PREFET DE L'AUDE

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par M. le Commissaire de la République pour la région Langue-doc Roussillon, le 21 Août 1944;

Vu l'Ordonnance du 27 Juin 1944 sur l'épuration administrative;

Vu la circulaire de M. le Commissaire de la République à MONTPELLIER, n° 98, en date du 21 Octobre 1944 relative à la révocation des fonctionnaires départementaux et communaux;

Vu le procès-verbal de la Commission départementale de Contrôle, d'Épuration et Sélection de l'Aude en date du 12 Septembre 1944;

Vu l'arrêté de suspension pris à l'encontre de Mademoiselle COME Andrée, le 16 Septembre 1944;

A R R Ê T É :

Article 1er. - L'arrêté du 16 Septembre 1944 prononçant la suspension de Mademoiselle COME Andrée, employée à la carte d'identité de français, est rapporté. Mademoiselle COME Andrée est révoquée de ses fonctions à dater du 11 Septembre 1944.

Article 2ème. - Monsieur le SECRETAIRE GENERAL de l'AUDE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 13 Mars 1945.
Le Préfet,

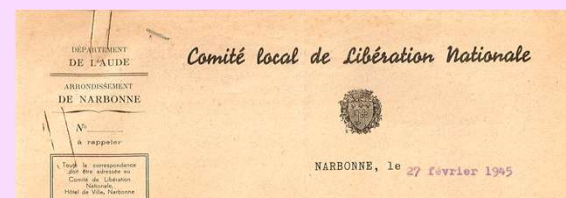
[Signature]

108 W 61 : arrêté de suspension d'Andrée Come, agent de la préfecture

Epuration administrative

108 W 53 à 76. Epuration administrative à l'encontre des agents des administrations publiques et assimilés. - Enquête sur leur attitude pendant l'Occupation : notices individuelles, rapports ; sanctions prises par la Commission d'épuration : procès-verbaux, notices individuelles.

Voir aussi 123 J (fonds Francis Vals) dont 123 J 142. Fonctionnaires. - Radiations, suspensions, intégrations, nominations.



LE COMITE LOCAL DE LIBERATION DE NARBONNE se faisant l'interprète de la population narbonnaise, proteste énergiquement contre la nomination du chef de bataillon Hugo comme commandant de la place à Narbonne.

Il est de notoriété publique que les sentiments de Monsieur HUGO ont été pendant l'occupation allemande loin d'être favorables à l'instauration du nouveau régime républicain et des faits précis permettent de situer cette affirmation.

Son adhésion au régime Vichyssois fut entière, nous n'en voulons pour preuve que son serment de fidélité au maréchal et sa participation à la légion.

qu'une association de gaullistes".

A l'heure où la quatrième République demande à tous les patriotes républicains de s'unir pour la reconstruction de la France il est inadmissible de voir se reconstituer une armée nouvelle avec des cadres ayant eu des officiers des éléments non favorables à ce nouveau régime. Trop d'officiers ont déserté pour pouvoir servir à nouveau une nouvelle République qui reposera sur l'esprit de justice et l'amour de la France.

123 J 120 : cas du chef de bataillon Hugo à Narbonne

Un élu local

1

PRÉFECTURE DE L'AUDE

NOTICE
-:-:-:-

Strictement confidentiel

1°) Nom et prénoms : Blum Léon

2°) Age et situation de famille : veuf - 1 enfant

3°) Domicile actuel :
Éventuellement antérieur : Paris

4°) Profession actuelle :
Précédentes : avocat - publiciste

5°) Situation militaire :

6°) Situation de fortune :

Sociétés dans lesquelles
il a des intérêts :

108 W 31 : notice de Léon Blum

Sur les élus locaux et les municipalités, leurs nominations, révocations, démissions sous Vichy, ainsi que les enquêtes dont ils peuvent faire l'objet, voir plus particulièrement les versements 105 W (préfecture), 108 W (préfecture) et 99 W (sous-préfecture de Narbonne).

"Dans l'impossibilité où ils se trouvent, à la suite d'une sanction injustifiée qui les frappe, (notifiée officiellement le 4 Novembre, à 10 heures) d'exercer le mandat que leur avait confié une majorité imposante du corps électoral de la Ville de Narbonne le Docteur LACROIX, Maire, et le Conseil Municipal ont le regret de vous présenter, très respectueusement, leur démission.

" NARBONNE, le 4 Novembre 1940.

"Monsieur le PREFET de l'AUDE,
"S/c de Monsieur le Sous-Prefet,

"Monsieur le Préfet,

où ils se trouvent, à la suite d'un
frappe, (notifiée officiellement le
rcer le mandat que leur avait confié
ps électoral de la Ville de Narbonne
le Conseil Municipal ont le regret
ctueusement, leur démission.

"Pour le Conseil Municipal
"et en son nom
"Le MAIRE
"Docteur LACROIX"

Et ont signé les Membres présents,

Mairie de Narbonne

(Signatures)

99 W 26 : démission du Dr Lacroix et de son conseil municipal

**-I- PARLEMENTAIRES AYANT VOTE LA DELEGATION DU
POUVOIR CONSTITUANT A PHILIPPE PETAIN.**



a) Sénateurs :

	Nuance politique	Observations & Avis du CDI
Albert SARRAUT	R.S.	Déporté en Allemagne : Réhabilité par Arrêté : Préfectoral du 3 Avril 45 : en application de l'Ordon- : nance du 21 Avril 1944.
Clément RAYNAUD	R.S.	Déporté en Allemagne : Réhabilité par Arrêté Pré- : fectoral du 3 Avril 1945 e : application de l'Ordonnanc : du 21 Avril 1944.
Dr Jacques GUILHEM	R.S.	: Le C.D.L. s'oppose formel- : lement à sa réhabilitation

-:-:-:-:-

b) Députés :

	Circonscription électorale	
Jean BOUSGARBIES	R.S. : LIMOUX	: Le C.D.L. s'oppose formel- : lement à sa réhabilitation
Léon CASTEL	R.S. : 2° NARBONNE	: Le C.D.L. s'oppose formelle- : ment à sa réhabilitation.
Jean MISTEER	R.S. : 2° circonscrip- tion CARCASSONNE	: Le C.D.L. s'oppose formel- : lement à sa réhabilitatio

-2- CONSEILLERS NATIONAUX.-

Jean MISTLER	: Député de l'Aude - Maire élu : de CASTELNAUDARY.	: Le C.D.L. s'oppose : formellement à sa : réhabilitation.
--------------	---	--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Carcassonne, le 194

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL
DE LIBÉRATION
DE L'AUDE**

a. Jourd'hui

N° / CDL
A RAPPELER DANS LA RÉPONSE

ARCHIVES DEPARTEMENTALES PUY-DE-DOME (Aude)

re que M. GUILHEM Jacques ex-Maire de ST MI-
CHEL DE LANES, ex-Conseiller Général du Canton
de SALLES S/L'HERS, ex-Sénateur de l'Aude,
ayant voté en Juin 1940 les pleins pouvoirs
au Gouvernement du Maréchal Pétain, tombe
sous le coup de l'Ordonnance du 21 Avril 1944.

résistance ne pouvant être relevé en faveur de
M. GUILHEM Jacques, celui-ci doit être frappé
de déchéance.

Constata qu'aucun fait de

que l'attitude de M. GUILHEM depuis la Libé-
ration ne permet pas de le considérer comme
un patriote éprouvé;

indiquer que M. GUILHEM ne renie point ses
erreurs passées;

soit faite sur les agissements de M. GUILHEM
afin de déterminer sa responsabilité dans la
confusion politique qu'il cherche à créer
dans le canton de SALLES S/L'HERS.

Demande qu'une enquête

108 W 77 : sort à la Libération des parlementaires
ayant voté les pleins pouvoirs à Pétain (Léon Blum et Henri
Gout ont fait parti des 80 qui ont refusé)

108 W 77 : attitude du maire et
parlementaire Jacques Guilhem

Légion Française des Combattants

Quartier K.

Avis du chef de quartier sur la suite à donner
aux demandes de postulants Légionnaires ;

TOURNIE Clément à Montredon : Cultivateur chez
Theulié . Passe pour sérieux, a une conduite par
faite? Passe pour avoir de bons sentiments
Avis favorable

SAURAT Victor à Montredon : Employé à la Société
Nationale des Chemins de fer . Bonne conduite .
Passe pour sérieux . N'a jamais fait montre de
sentiments excessifs ou d'idées subversives .
Avis favorable

SERRES Alexandre à Montredon; Employé des P.T.T.
Ne fréquente personne à Montredon; caractère renfer-
mé . S'occupe de syndicalisme activement
Rentre de captivité comme malade .
N'extériorise pas ses idées et ses sentiments .
A lui faire confiance en observant sa façon de
se conduire .

SIBRA Pierre : de Montredon : Propriétaire cultiva-
teur . Bonne conduite, bonne moralité . N'a jamais
fait montre d'idées subversives .
Avis favorable .

HOAREAU Joseph, 8 rue Grévy: Ancien adjudant .
Retraité de la coloniale . Depuis trip peu de temps
dans le quartier pour qu'il soit possible de rensei-
gner utilement sur son compte .
Passe pour sérieux .
Avis favorable .

BERM Antoine Rue Léo Delibes : Employé P.T.T. .
A fait montre en 1936 et années suivantes d'idées
avancées . Depuis la guerre ne s'est plus démontré
Il y aurait lieu de lui laisser le bénéfice du doute
et de tenir sa conversion pour sérieuse, jusqu'à
preuve du contraire .

PEYRARD Pierre 32 Av Achille Mir : Négociant, débrou-
illard . N'a jamais fait montre d'idées avancées .
A surveiller cependant, car la rumeur publique lui
impute certaines affaires de marchés non régleman-
taires .
Jusqu'à preuve du contraire et en l'absence de tout
certitude, ces bruits ne pouvant être que des racon-

Un collaborateur

123 J 44 : adhésion de Paul Abadie à la Légion des volontaires
français contre le bolchévisme

369.

LÉGION DES VOLONTAIRES FRANÇAIS
CONTRE LE BOLCHEVISME

9, RUE SAINT GEORGES, 19 - PARIS-IX^e TÉLÉPHONE : TRUDAINE 79-67 ET 79-68

GROUPEMENTS CIVILS EN FRANCE

Je déclare adhérer à la Légion des Volontaires Français contre le Bolchevisme.

Nom **ABADIE** Prénoms **Paul (dit Paul et oc)**

Profession **Publiciste**

Adresse **Baden** Ville et Dép^t **And**

MEMBRE **Ach**

Observations : **Renseignements et
Propagand**

"Je certifie sur mon honneur, n'avoir jamais appartenu
à une Société secrète, n'avoir subi aucune condamnation
infamante et être né de parents aryens.

Date : **13 mai 1943** Signature : **Paul Abadie**

ADRESSER } à votre Délégation Départementale,
LES DEMANDES } Régionale,
D'ADHESION } ou au COMITE CENTRAL, 19, Rue St-Georges, PARIS-9^e.

Cotisations :

Le principal versement où trouver des informations sur les différents
mouvements de collaboration et leurs membres est le 102 W (préfecture).

Répression de la collaboration

LISTE NOMINATIVE DES MEMBRES DE LA MILICE DE L'AUDE					
N° d'ordre	NOMS	Prénoms	Domicile	Requis comme	Observations
1	ABET	Henri	DURBAN	franc-garde	
2	ALBERT	Eugène	NARBONNE	1d	
3	ALBIGOT		CASTELNAUDARY	1d	
4	ANDRIEU	Paul	CARCASSONNE	1d	
5	D'ANDRIEU	Henri	COURSAN	1d	
6	ANDRIEU	Jean	LUC-sur-ORBIEU	1d	
7	ARAGO	Jean	SAISIGNE	1d	
8	ARMENGAUD	Edmond	NARBONNE	1d	
9	ARMENGAUD	Raymond	BELECH		
10	ARNAUD	Léon	SALLES-d'AUDE	1d	
11	ARNAUD	André	MONTSERET	1d	
12	ARRIBAUD	Claude	COURSAN	1d	
13	ARTIGUES	Pierre	NARBONNE		
14	ASSALIT	Antonin	ST ANDRE DE ROQUELONGUE		
15	ASTRIE	Antoine	LIMOUX		
16	AUGE	Léopold	SIGEAN		
17	AUGERES	Gaillie	COURSAN		
18	AZALBERT	Auguste	LAURE MINERVOIS		
19	AZORIN	François	CASTELNAUDARY		
20	BACAVE	Jean	ST ANDRE DE ROQUELONGUE		
21	BAHY	Michel	LIMOUX		
22	BATESSET	Emile	ROUBIA		
23	BALMES	Jean	PARAZA		
24	BATAILLE	René	GINESTAS		
25	BARRAT	Jean	LIMOUX		
26	BARSALOU	Joseph	SIGEAN		
27	BARTHE	Etienne	COURSAN		
28	BARTHES	Edmond	MOUX		
29	BARTISSOL	François	PORTEL		
30	BASCOU	Jean	TUCHAN		
31	BASQUE	Marcel	MISSEORE		
32	BASSET	Léopold	LAREBORTE		
33	BAUT	Marcellin	ROUBIA		
34	BAUDOUY	Marcel	LAREBORTE		
35	BAUZIL	Elie	FABREZAN		
36	BAYES	Paul	BRAM		
37	BAYLE	Paul	CAPENDU		
38	BEAUTES	Joseph	BRAM		
39	BEIS	Isidore	CARCASSONNE		
40	BENITO	Paul	LAURE-MINERVOIS		
41	BENOIT	Hervé	CHALABRE		
42	BERGE	Joseph	GINESTAS		
43	BERGE	Hervé	GINESTAS		
44	BERGE		NARBONNE		
45	BEROT	Auguste	DURBAN		
46	BERTHOMIEU	Jacques	MONTSERET		
47	BERTHAN	Alban	NARBONNE		
48	BERTRAND	Etienne	TUCHAN		
49	BESLAT	Augustin	GINESTAS		
50	BIARD		MONTSERET		
51	BLANC	Gildas	MITHAC		
52	BLANC	Gilbert	MATHIAS		

107 W 619 : liste de collaborateurs

On trouve trace des différentes mesures (amendes, « indignité nationale », assignation à résidence, internement administratif, confiscation des biens...) essentiellement dans le versement 107 W.

Nom et Prénoms	Etat-Civil	Profession - Domicile	Date de l'acte	Camp
Caffon Emile	né le 4-12-1868 à Salles-d'Aude	14, rue du 4 Septembre C ^{te}	31 octobre 1944	assigné à Carcassonne
Canus Jean	né le 3-5-1920 à Narbonne	2, rue de Nancy à Narbonne	31 octobre 1944	assigné à Narbonne
Capote René	né le 19-10-1897 à Carcassonne	19, Bd Amer Serrault à C ^{te}	31 octobre 1944	assigné à Narbonne
Cassole René	né le 26-2-1914 à Castelnaudary	95, rue de Verdun à C ^{te}	31 octobre 1944	assigné à Carcassonne
Cassagne Jean	né le 12-12-1891 à Montatillon (Hér)	Guezos par Carcassonne	31 octobre 1944	assigné à Carcassonne
Catour Etienne	né le 2-12-1887 à St Ybars (Hér)	Boulevard J. Jaurès C ^{te}	31 octobre 1944	Villepinte assigné
Ceden J. Baptiste	né le 14-7-1894 à Densac (Nord)	74, rue du 4 sept. Carcassonne	31 octobre 1944	assigné à Douzens
Caborde Antoine	né le 28-3-1878 à La Palme	La Palme	28 octobre 1944	int. à Rivarville
Cassole René				
Cause Joseph	né le 3-7-1887 à Escalès	Locales	6-12-1944	assigné à Escalès
Cause Etienne	né le 8-8-1887 à Escalès	Escalès	6-12-1944	assigné à Escalès
Causse Jérôme		92, Av. Carnot à 16 ^{me}	9-1-1945	int. à Castelnaudary
Chiquier Jean	né le 21-5-1914 à Terralès-le-C ^{te}	5 pl. St Aphodis à Beziers	12-11-1944	int. à Carcassonne
Chiba René	né le 10-4-1912 à Coursan	39, All. Reine à Coursan	22-11-1944	int. à Cast d
Chen William	né le 8-8-1909 à Cigotot (S. Inf.)	Saurie (S. Inf.)	22-11-1944	int. à Cast d
Chaparré Jean	né le 3-3-1915 à Punta Chena (Chil)	Capradelle	22-11-1944	int. à C ^{te}
Chaparré Jean	né le 11-9-1924 à C ^{te}	29, rue V. Hugo à C ^{te}	22-11-1944	int. à C ^{te}
Chabert Jean	né le 30-7-1897 à Villeneuve-C ^{te}	Villeneuve-C ^{te}	22-11-1944	int. à C ^{te}
Chancou René	né le 31-5-1905 à Narbonne	Riccia. Narb ^{te}	22-11-1944	int. à C ^{te}
Cherches Paul	né le 8-3-1900 à Narbonne Doling	22, rue Mazzini à B ^{te}	22-11-1944	int. à C ^{te}
Chivelle René	né le 23-1-1899 à Châteauneuf (S. O.)	Bassou (Gonne)	22-11-1944	int. à Castel d
Chantier Etienne	né le 28-12-1895 à Carlihan	Guillan	9-2-1945	int. à Castelnaudary
Chiquier Etienne	né le 19-12-1915 à Monaco	St Laurent du Var (C ^{te} M ^{te})	12-3-1945	assigné à Narbonne
Chancou René	né le 29-11-1920 à Escalès	Fontcauve	3-4-1945	int. à Rivarville

107 W 597 : internement de collaborateurs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSARIAT RÉGIONAL du LANGUEDOC - ROUSSILLON

CARCASSONNE Montpellier, le 2 Juillet 1945

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A LA POLICE

N° 2339 - NS/RR

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL à Monsieur le PRÉFET de l'AUDE - Cabinet -

Objet : A/s de la demande de suspension de la mesure d'interdiction de séjour concernant le nommé GAU Jean demeurant à Aigues Vives (Aude)

Référence : votre note N° 8071/Cab du 4.6.1945

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé GAU Jean, né le 29 Avril 1918 à Villedubert (Aude), demeurant à Aigues Vives, a été condamné le 27.10.1944 par la Cour de Justice de Carcassonne à 1 an de prison, 5 ans d'interdiction de séjour et 5000 frs d'amende pour activité anti-nationale et adhésion à la Milice Française.

En conséquence, la population d'Aigues Vives a mal accueilli le retour du nommé GAU dans la commune et des commentaires défavorables sont adressés au gouvernement par les membres des organisations de résistance.

En conséquence, il n'y a pas lieu, à mon avis de prendre en considération la demande de suspension de la mesure d'interdiction de séjour qui frappe M. GAU Jean.

LE COMMISSAIRE SPÉCIAL

107 W 586 : interdiction de séjour de Jean Gau

Juridictions d'exception à la Libération

Deux tribunaux exceptionnels sont mis en place à la Libération, durant quelques semaines : la chambre civique de l'Aude (1615 W) et la cour de justice de l'Aude (1617 W).

Attention, aux Archives de l'Aude ne sont conservés que les dossiers d'information judiciaire et les arrêts des condamnations; les dossiers des condamnations ont été transférés à la Cour d'appel de Montpellier et sont donc conservés aux Archives de l'Hérault (59 W).

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE
de Carcassonne

CHAMBRE
D'INSTRUCTION
de Carcassonne

N° 264

DATE
9 Juillet 1945

NOM
DE L'INCULPÉ
Bach René
24 ans

INTERROGATOIRE

113

L'an mil neuf cent cinquante, et le neuf juillet, à 16 heures.

Devant Nous, Juge d'Instruction près le Tribunal de 1^{re} Instance de Carcassonne, assisté de Monsieur Bernard BRESOLES, notre Greffier.

Dans notre Cabinet, au Palais de Justice, a comparu l' nommé BACH René, 24 ans, ex-interprète de la gestapo, détenu,

dont la première comparution est constatée par procès-verbal du

Mentionnons l'absence de M^{re} Castel, Avocat Conseil de l'inculpé, dûment convoqué par notre lettre recommandée, dont le récépissé postal est annexé. Mentionnons également que le dossier de la procédure a été mis la veille à sa disposition conformément à la loi.

D.- De l'enquête à laquelle il a été procédé, il résulte que le 30 Novembre 1943, les services de la police allemande se sont rendus à Balcaire et Camurac. Vous avez indiqué que pendant qu'un groupe de 30 Hommes placés sous le commandement d'un adjudant-chef du 7^{ème} régiment de l'air, cernait la localité de Balcaire, un autre groupe sous le commandement d'un adjudant de la même unité opérait à Camurac. Vous avez reconnu avoir participé à cette opération et être resté avec SCHIFFNER à Balcaire alors que JANKKE était à Camurac. Vous avez indiqué n'être allé à Camurac qu'à la suite du décès de l'un des habitants de cette localité le sieur CASTELLA Pierre.

R.- Je maintiens mes déclarations sur ce point, je ne suis allé à Camurac qu'à la suite du décès d'un homme du dit village, tué par un militaire allemand.

D.- A la suite de cette opération, ont été arrêtés et amenés à Carcassonne:

a)- de Balcaire, les sieurs: MAUGARD Léon, BAYLE René, ROUSSEAU Julien, DEMARCHE Raymond, DIEUZERE Joseph, TEULIERE Raymond, AURIOL Etienne et MARTRE Jean, et TOURNIER Raymond.

b)- de Camurac, les sieurs: VACQUIE Jacques, POURNET René, VANUYSEN Roland, SUTRA Marcel, ARNAUD Baptiste, et TOUSQUO François.

ont été relâchés à Carcassonne:

a)- de Balcaire, MAUGARD Léon, AURIOL Etienne et MARTRE Jean.

b)- de Camurac: VANUYSEN Roland, SUTRA et TOUSQUO François.

R.- C'est exact.

D.- Les sieurs VACQUIE Jacques, POURNET René et ARNAUD Baptiste de Camurac sont décédés en Allemagne où ils ont été déportés.

Les sieurs BAYLE René, DEMARCHE Raymond, et TEULIERE Raymond sont également décédés en Allemagne où ils ont été déportés.

Vous avez reconnu au cours de l'interrogatoire de police que vous avez porté personnellement des coups de poing à des officiers à deux ou trois personnes dont vous ne voyez pas les noms.

4

5

Je suis toujours à la "Feldgendarmerie" j'ai fait la connaissance du policier allemand ECKFELLNER Hermann, remplaçant de MEINDL. Celui-ci m'a demandé si je ne connaissais pas d'interprètes pour le "S.D." et sur ma réponse négative il m'a demandé si cela ne m'intéressait pas d'entrer au service du "S.D.", je lui ai répondu évasivement car le chef de la "Feldgendarmerie" était présent à notre entretien. Au moment de mon départ de la "Feldgendarmerie" si l'indication du "Stabsfeldwebel" SCHROEBEL chef de cet organisme, je me suis rendu au "Sicherheitsdienst" 67, route de Toulouse pour proposer mes services. Ma demande a été acceptée et c'est ainsi que je suis entré au service du "S.D."

R.- Avant votre affectation au "S.D." n'aviez-vous rendu aucun service à celui-ci ?

R.- Si, sur la demande du "S.D." j'ai servi d'interprète à trois reprises différentes dans la deuxième quinzaine du mois d'octobre 1943.

D.- Au sujet de quoi, avez-vous servi d'interprète ?

R.- La première fois j'ai servi d'interprète à l'interrogatoire du sieur RESPAUT de Narbonne qui avait été arrêté par le "S.D." pour distribution de tracts "Combat" sur dénonciation du nommé BALLOUHEY Joseph de Narbonne ainsi que je l'ai appris par la suite. La seconde fois à l'interrogatoire du sieur VERNIERS de Narbonne qui avait été arrêté par le "S.D." de Carcassonne pour sabotage de production d'essence synthétique à l'usine de Mailhac, sur dénonciation du directeur de cette usine. La troisième fois à l'interrogatoire du sieur DENAT de Narbonne, qui avait été pris comme otage à la place de son père qui était recherché pour distribution de tracts "Combat". J'ai appris par la suite que le sieur DENAT père avait été dénoncé par le nommé BALLOUHEY.

D.- Quels étaient vos appointements au "S.D." ?

R.- Mes appointements mensuels étaient de 3.800 francs. En plus de cette rémunération mensuelle fixe, je recevais une indemnité pour les heures supplémentaires, au taux de 25 francs de l'heure. En moyenne je percevais une somme mensuelle de 400 à 500 francs comme indemnité pour les heures supplémentaires. Je percevais donc une rémunération mensuelle nette, indemnités confuses et déductions ou retenues faites, de 4.000 francs environ.

D.- Ne receviez-vous pas d'autres indemnités ou des primes ?

R.- Non je ne recevais pas de primes, mais je percevais parfois, lors des déplacements à l'extérieur de Carcassonne, des indemnités de déplacements dont les taux étaient en surcharge

les suivantes: journée complète dans découché 110 francs, demi journée 55 francs, tiers de journée 35 francs. A cela pouvait s'ajouter l'indemnité de découché qui était fixée à 30 francs par nuit, mais je n'ai jamais perçu cette dernière indemnité. Par contre j'ai reçu plusieurs fois des indemnités de déplacements à partir du 1^{er} Mars 1944, et j'évalue à environ 300 francs la moyenne de mes frais de déplacements mensuels.

D.- Quelles étaient vos fonctions au "S.D." de Carcassonne ?

R.- J'assumais les fonctions d'interprète-traducteur et par la suite en plus celles de chauffeur. J'étais chargé de servir d'interprète entre les policiers allemands et les ressortissants français et de traduire les documents rédigés en français qui m'étaient remis par le Chef du "S.D." de Carcassonne, ECKFELLNER Hermann.

D.- A quel moment et pourquoi êtes-vous parti de Carcassonne et avez-vous quitté le "S.D." ?

R.- J'ai quitté le "S.D." le 18 Aout 1944 et suis parti de Carcassonne le même jour vers 12 heures. Je suis parti parce que je craignais des violences de la population à mon égard, car j'avais participé à de nombreuses arrestations et opérations de police effectuées par le "S.D.", et je savais que j'avais très mauvaise réputation.

D.- Dans quelles conditions êtes-vous parti et qu'avez-vous fait jusqu'au moment de votre arrestation à Orange ?

R.- Je suis parti de Carcassonne en compagnie de ma femme DABIN Jeannine en emportant nos bagages. J'avais l'intention de me rendre à Metz (Moselle) chez mes parents. Pour effectuer le voyage je me suis servi d'une automobile qui avait été réquisitionnée par le "S.D." à Mr BARRE de Carcassonne vers le 10 Aout 1944. C'est l'agent français du "S.D." FAU qui avait indiqué cette voiture au "S.D." et c'est moi-même en compagnie de FAU, qui suis allé chercher cette voiture chez son propriétaire. Avant remarqué que les événements allaient se précipiter à la suite du débarquement allié en Méditerranée, j'ai demandé le 17 Aout au Chef du "S.D." ECKFELLNER, l'autorisation d'emporter ma femme chez sa mère à Saintes (C.M.). Il m'a accordé cette autorisation et m'a fait prêter de revenir. De plus il a mis à ma disposition l'automobile de Mr BARRE.

Le voyage à Saintes n'était qu'un prétexte et c'est ainsi que je suis parti le 18 Aout vers 12 heures en direction de Montpellier et de Lyon, dans l'intention de me rendre à Metz. Je suis passé par Narbonne, Montpellier, Nîmes j'ai passé la nuit du 18 au 19 Aout dans cette dernière ville, dans un hôtel en face des arènes. Le 19 Aout j'ai voyagé de Nîmes à Roquemaure (Gard), dans cette localité j'ai dû m'arrêter le pont sur le Rhône étant coupé et j'y suis resté quatre ou cinq jours chez un cultivateur nommé ROU-

1617 W 23 : dossier d'instruction de René Bach

CONCLUSION

De ce qui précède et des aveux mêmes de l'intéressé il est établi que :

- 1) BACH a adhéré à la "Milice" en Juin 1943.
- 2) Il a été l'un des principaux agents de la Police Allemande (S.D.) de Carcassonne.
- 3) Il a procédé personnellement à des enquêtes, arrestations et perquisitions pour le compte des Allemands.
- 4) Il a maltraité et torturé des Français pour obtenir leurs aveux.
- 5) Il a pris part à des opérations contre les maquis de la région de l'Aude.
- 6) Il est responsable de la déportation en Allemagne d'un grand nombre de ses concitoyens et de la mort de certains d'entre eux.
- 7) Il a occasionné des blessures assez graves en faisant usage de son arme contre un citoyen français.
- 8) Il a participé à l'exécution de deux hommes au moins, dont l'un était affilié à un mouvement de résistance.
- 9) Il s'est rendu coupable d'une vingtaine de vols aux préjudices de ceux qui ont été arrêtés par la "Gestapo" et dont le montant peut être évalué à une quinzaine de mille francs.
- 10) Il était régulièrement appointé par le service pour le compte duquel il travaillait.

50ème question : l'infraction spécifiée en la 50ème question qui précède a-t-elle été commise volontairement ?	Oui - la inapprise	1ère question : est-il coupable d'avoir sur le territoire français, courant 1943-1944, depuis un temps non prescrit, au cours de l'interrogatoire de RESPAUD André, tenu son revolver et dit : "vous n'êtes plus qu'un pet entre nos mains" ??	Oui - la inapprise
51ème question : René BACH, accusé présent, est-il coupable de s'être à Carcassonne, à partir du 20 avril 1943, depuis un temps non prescrit engagé comme interprète à la Kommandantur de Carcassonne au salaire mensuel de 2400 francs porté par la suite à 3000 francs ?	Oui - la inapprise	2ème question : est-il coupable d'avoir dans les mêmes circonstances de temps et de lieu au cours de l'interrogatoire de DEMARCHI Raymond, et tout en tenant son revolver sur la tempe de ce dernier : "vous avez cinq minutes pour parler, sinon, je vous descends" ??	Oui - la inapprise
52ème question : est-il coupable d'être entré en 1943 à Carcassonne, à la Feldgendarmrie de cette ville à titre d'interprète ?	Oui - la inapprise	3ème question : est-il coupable d'avoir dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, pour forcer Melle MAYLE Reine à dévoiler celui ou ceux qui échappent à BELCAIRE les réfractaires dit à cette jeune fille : "si vous ne dites pas la vérité, votre frère sera immédiatement fusillé" ?	Oui - la inapprise
53ème question : est-il coupable d'être le 1er novembre 1943 à Carcassonne, depuis un temps non prescrit, entré au service de la Gestapo de cette ville en qualité d'interprète et d'y être demeuré jusqu'au 18 Août 1944 ?	Oui - la inapprise	54ème question : est-il coupable d'avoir par les activités spécifiées en les 54° 55° 56° 57° 58° 59° 60° 61° 62° 63° 64° 65° 66° 67° 68° 69° 70° 71° 72° 73° 74° 75° 76° 77° 78° 79° 80° 81° 82° 83° 84° 85° 86° 87° 88° 89° 90° 91° 92° questions qui précèdent entretenu des intelligences avec une puissance étrangère (l'Allemagne) ou avec ses agents en vue de favoriser les entreprises de cette puissance contre la FRANCE ?	Oui - la inapprise
54ème question : est-il coupable d'avoir à Carcassonne, en 1943, depuis un temps non prescrit, adhéré à la milice ?	Oui - la inapprise	93ème question : l'infraction spécifiée en la 93ème question qui précède a-t-elle été commise en temps de guerre ?	Oui - la inapprise
55ème question : est-il coupable d'avoir à Carcassonne, courant Juin 1944, depuis un temps non prescrit, fait à la Terrasse du restaurant du "Musée" avait manifesté son contentement à la nouvelle de la mort de Philippe HENRIOT ?	Oui - la inapprise	94ème question : l'infraction spécifiée en la 94ème question qui précède a-t-elle été commise par un français ?	Oui - la inapprise
56ème question : est-il coupable d'avoir à ROULLENS, le 8 Mai 1944, depuis un temps non prescrit, arrêté PI JOAN Jean, ouvrier agricole du domaine de "Michau", et ce en coopération avec les allemands ?	Oui - la inapprise	1ère question subsidiaire : en commettant les délits de coups et blessures volontaires ci-dessus spécifiés, l'accusé a-t-il agi sur l'ordre des allemands et a-t-il été ainsi contraint par une force majeure à laquelle il n'a pu résister ?	Oui - la inapprise
57ème question : est-il coupable d'avoir à Carcassonne le 25 Mai 1944, depuis un temps non prescrit, arrêté ARMENEGUY Michel et de l'avoir conduit à la gestapo ?	Oui - la inapprise	2ème question subsidiaire : en commettant le meurtre et la tentative de meurtre ci-dessus spécifiés, l'a-t-il agi sur l'ordre des allemands et a-t-il été ainsi contraint par une force majeure à laquelle il n'a pu résister ?	Oui - la inapprise
58ème question : est-il coupable d'avoir sur le territoire de l'Aude, le 25 Mai 1944, depuis un temps non prescrit, arrêté MIRAILLES Vincent lequel a été par la suite déporté en Allemagne ?	Oui - la inapprise	3ème question subsidiaire : en commettant les faits de trahison ci-dessus spécifiés a-t-il agi sur l'ordre des allemands et a-t-il été ainsi contraint par une force majeure à laquelle il n'a pu résister ?	Oui - la inapprise
59ème question : est-il coupable d'avoir courant Juin 1944, depuis un temps non prescrit, arrêté MOULINIER Robert de Castelnaudary et ce de concert avec un allemand ?	Oui - la inapprise		
60ème question : est-il coupable d'avoir sur le territoire de l'Aude, le 24 Juin 1944, depuis un temps non prescrit, arrêté RATABOUL Laurent, de LAS-DES-PUELLES ?	Oui - la inapprise		

1617 W 23 : dossier d'instruction de René Bach



Militaires décédés au cours de la Seconde Guerre mondiale

Base de données des militaires décédés au cours de la Seconde Guerre mondiale, conscrits et militaires d'active, soldats réguliers et résistants



Sources complémentaires 1940

Base de données des volontaires étrangers engagés à servir la France entre le 1er septembre 1939 et le 25 juin 1940



Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande

Base de données nominatives de 30 927 morts Alsaciens-Mosellans dits "Malgré-nous" incorporés de force dans l'armée allemande



Les Médaillés de la Résistance française

La médaille de la Résistance française est instituée par ordonnance du 9 février 1943 du général de Gaulle pour "reconnaître les actes remarquables de foi et de courage qui auront contribué à la résistance du peuple français"



Les victimes civiles

Base issue des dossiers de demande d'attribution de la mention "Mort pour la France" pour les victimes civiles décédées directement ou indirectement de faits de guerre causés par les armées alliées ou ennemies



Titres, homologations et services pour faits de résistance

Riche de près de 600 000 noms, la base de données recense des dossiers individuels établis par différentes administrations chargées d'identifier, d'homologuer ou de reconnaître les services rendus pour faits de résistance.



Service historique de la Défense

<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>

Le S.H.D. se déploie sur 9 sites dont Vincennes (Centre historique des archives), Caen (Division des archives des victimes des conflits contemporains), Pau (Centre des Archives du Personnel Militaire).

Recherche thématique Seconde Guerre mondiale : <https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/classement-thematique/seconde-guerre-mondiale-1>

Mémoire des hommes : [Accueil - Mémoire des hommes \(defense.gouv.fr\)](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/)

Recherche thématique de parcours individuels : <https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/classement-thematique/parcours-individuels>

Fiche d'aide à la recherche « Votre ancêtre... a été acteur ou victime des conflits du XXe siècle » : [Votre ancetre a ete acteur ou victime des conflits du XXe siecle | Service historique de la Défense \(defense.gouv.fr\)](https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=265&titre=titres-homologations-et-services-pour-faits-de-resistance)

<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/guides-aide/je-recherche-un-resistant-pendant-la-seconde-guerre-mondiale-combattant-des-forces>

Homologation de maquis et d'organisations de la Résistance :

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=265&titre=titres-homologations-et-services-pour-faits-de-resistance>

Archives nationales de France

Instruments de recherche des fonds conservés aux Archives nationales sur la période de guerre : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/ir-seconde-guerre-mondiale#projets01>

Notamment :

- AG/3(2) : Archives du Bureau central de renseignements et d'action [BCRA]
- AJ/38 : Commissariat général aux Questions juives et Service de restitution des biens des victimes des lois et mesures de spoliation
- 19830423/13-385 : fiches de recensement des prisonniers et déportés
- F/7/15086-F/7/15111 Archives de l'inspection générale des camps d'internement
- F/9/2001-3693 et F/9/3095-3693 : Prisonniers de guerre
- F/9/6699-6845 : indemnisation des victimes de guerre et du nazisme
- MIC/F/9/5605-5788 : Fichier de la Préfecture de police de Paris et des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande (les originaux, cotés F/9/5605 à 5788, ont été déposés au Mémorial de la Shoah par convention)
- 2W/1-2W/89 : cour suprême de justice
- 3W : Haute cour de justice

des bases de données :

- Base ARYA : riche de près de 100 000 fiches, la base ARYA est le résultat de l'indexation des quelque 62 000 dossiers d'aryanisation contenus dans plus de 3800 cartons de la sous-série AJ/38 (Commissariat général aux Questions juives et Service de restitution des biens des victimes de spoliation).
- Base CAIMAN : témoignages d'anciens déportés et internés recueillis par la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD) entre 1993 et 1997 (247 enregistrements sonores représentant 540 h d'écoute).
- Base DÉNAT : fiches établies lors des procédures de retrait et de déchéance de la nationalité française (1940-1944).
- Base QUIDAM : dépouillement des dossiers d'épuration administrative du ministère de l'Éducation nationale (F/17/16701-F/17/16963).

Archives départementales limitrophes, archives municipales, archives communales déposées

- Archives départementales de l'Hérault : fonds de la préfecture de région (18 W : arrestations, internements, rafles), fichier juif (17 W), fonds des juridictions de la Libération (59 W)
- Archives départementales des Pyrénées-Orientales : base de données des internés du camp de Rivesaltes : <https://archives-camps.cg66.fr/basescamps>

Institutions muséales

- Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne (94) : <https://www.musee-resistance.com/>
- Musée du Camp de concentration du Struthof à Natzwiller (67) : <https://www.struthof.fr/>

En Occitanie :

- Musée départemental de la Résistance et de la Déportation de la Haute-Garonne : <http://musee-resistance.haute-garonne.fr/fr/index.html>
- Centre Régional d'Histoire de la Résistance "Véran Cambon de la Valette" de Castelnau-le-Lez (34) : <https://www.castelnau-le-lez.fr/Vie%20culturelle/44/1004>
- Mémorial du camp de Rivesaltes : <https://memorialcamprivesaltes.eu/>

Mémorial de la Shoah

<https://www.memorialdelashoah.org/>

- Mur des noms
- Fichiers de la Préfecture de police de la Seine et des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande (dits « fichiers juifs »). Sous-série F/9
- Listes des convois depuis Drancy

Ressources en ligne

Fondation de la Résistance

Musée de la résistance en ligne : <https://www.museedelaresistanceenligne.org/index.php>

Recherches biographiques : https://www.fondationresistance.org/pages/action_pedag/recherches-biographiques-sur-resistant_dossier-thematique-28.htm

Comité international de la Croix-Rouge

Archives Agence : <https://blogs.icrc.org/cross-files/fr/les-archives-de-l-agence/> (informations sur les internés, détenus...)

Fichier de Drancy : <https://www.icrc.org/fr/document/le-fichier-drancy-cicr-arolsen>

Le Maitron, dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social

Cheminots : https://maitron.fr/spip.php?page=sommaire-corpus&id_rubrique=273

Enseignants : <https://maitron.fr/spip.php?mot152>

Femmes : <https://maitron.fr/spip.php?mot18>

Fusillés 1940-1944 : <https://fusilles-40-44.maitron.fr/>

La Contemporaine : <https://www.lacontemporaine.fr/index.php>

Bibliothèque-musée-centre d'archives spécialisée dans l'histoire contemporaine et les relations internationales des 20ème et 21ème siècles

Guerres, conflits, sorties de conflits : <https://www.lacontemporaine.fr/collections/quelles-thematiques/guerres-conflits-et-sorties-de-conflits-de-1914-a-nos-jours>

Fondation pour la mémoire de la Déportation

<https://fondationmemoiredeportation.com/> dont la base nominative du livre-mémorial : [http://www.bddm.org/liv/index liv.php](http://www.bddm.org/liv/index_liv.php)

Conférence sur les réclamations matérielles juives contre l'Allemagne (Claims conference)

<https://www.claimscon.org/>

Geneawiki : Rechercher les traces d'un combattant ou victime de la Seconde Guerre mondiale :

[https://fr.geneawiki.com/wiki/Rechercher les traces d'un combattant ou victime de la Seconde Guerre mondiale#Les civils simples](https://fr.geneawiki.com/wiki/Rechercher_les_traces_d'un_combattant_ou_victime_de_la_Seconde_Guerre_mondiale#Les_civils_simples)

MemorialGenWeb

<https://www.memorialgenweb.org/index.php>

Web-documentaire de France 3 « Les résistances », chapitre 6 (« du Massif central à la Méditerranée ») :

<http://lesresistances.france3.fr/documentaire-mcm>